

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES
MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT**

REFUS PROVISOIRE TOTAL DE PROTECTION

Notifié au Bureau International de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à la règle 17.5 (e) du Règlement d'Exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid (non susceptible de réexamen devant l'office). Notification réputée constituer une déclaration en vertu de la règle 18ter.2)ii) ou 3).

I. Office qui émet la notification :



“ Promouvoir la créativité et l'innovation ”

Lot VH 69 Volosarika Ambanidia, BP 8237
101 Antananarivo – MADAGASCAR.
Tél : (00 261) 20 22 335 02
E-mail : omapi@moov.mg
Site web : www.omapi.mg

II. Numéro de l'enregistrement international : 573 943
Nom de la marque : SCHOKO-BONS

III. Nom du titulaire :
SOREMARTEC S.A.

IV. Informations concernant le type de refus provisoire :
☒ **Refus provisoire total fondé sur un examen d'office**
☐ Refus provisoire total fondé sur une opposition
☐ Refus provisoire total fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition

V. Etendue du refus :
Le refus provisoire total concerne tous les produits et services dans la désignation de Madagascar.

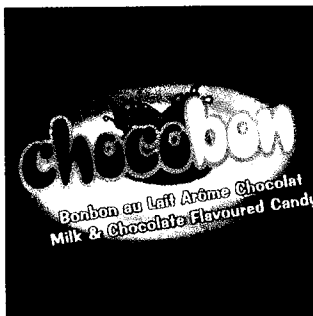
VI. Motif(s) de refus :
Motif relatif : DROIT ANTÉRIEUR

VII. Renseignements relatifs à une marque antérieure :

- i) Date et numéro de dépôt (et le cas échéant, date de priorité) : **25/05/2011 sous le N° 2011 0358**
ii) Date et numéro d'enregistrement : **19/03/2012 sous le N° 12477**

iii) Nom et adresse du titulaire : **HV INTERNATIONAL Ltd**
5th Fl. Toowara Centre, Rue Jumamah Mosque, Port Louis
MAURICE.

iv) Reproduction de la marque :



v) Classes des produits et services : **29, 30, 31.**

vi) Liste des produits et services pertinents :

Classe 30 : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.

VIII. *Dispositions essentielles correspondantes de la législation applicable :*

Ordonnance N°89/019 du 31/07/1989

Article 57, 4 *a.* Ne doit pas être protégé ni enregistré comme marque un signe qui est en conflit avec un droit antérieur;

b. Sous réserve de l'alinéa *c*, lorsque la marque d'une entreprise ou une marque collective fait l'objet d'un enregistrement ou d'une demande d'enregistrement en instance et qu'une autre entreprise dépose une demande d'enregistrement en tant que marque, pour des produits ou des services identiques ou similaires, d'un signe identique ou semblable au point de prêter à confusion, ce dernier signe est en conflit avec un droit antérieur.

c. (...)

d. Aux fins des alinéas *b* et *c*, il est tenu compte de toutes les priorités valablement revendiquées pour la demande d'enregistrement en instance et pour la demande déposée par l'autre entreprise.

IX. *Informations concernant la possibilité de présenter un recours :*

i) *Délai pour présenter un recours :*

Deux mois à partir de la date de la notification de ce refus au déposant, par le Bureau International de l'OMPI (date mentionnée sur le bordereau de transmission de l'OMPI de la présente notification au déposant et non la date de réception par le déposant).

ii) *Autorité auprès de laquelle le recours doit être déposé :*

TRIBUNAL de PREMIÈRE INSTANCE (TPI) d'Antananarivo, MADAGASCAR

iii) *Nécessité de déposer le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse à Madagascar :*

Le recours peut être déposé en français ou en malgache et le recours à un mandataire n'est pas obligatoire, mais une liste des mandataires agréés par l'Office est disponible sur son site web à l'adresse : <http://www.omapi.mg>

iv) *Conditions supplémentaires, le cas échéant :* aucune.

X. *Date de la notification de refus :* **19 août 2019**

Numéro de la décision : **075/19 –RF/SEI/MG**

XI. *Signature et sceau officiel de l'Office qui fait la notification :*



RAVOARAHARISON Christian Claude
Directeur Général